Ministère du Travail-Loi

Dunnville, qui pourront nous parler en connaissance de cause du chômage chez les travailleurs âgés et nous faire des suggestions sur la façon d'améliorer le projet de loi.

J'espère que le comité chargé d'étudier le projet de loi l'amendera pour le bonifier, de sorte que nous pourrons l'appuyer avec un plus grand enthousiasme lorsque la Chambre en sera saisie de nouveau.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir dans le débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail. Essentiellement, le projet de loi prévoit une aide d'adaptation pour les travailleurs âgés.

J'interviens à titre de représentant de citoyens qui auraient dû bénéficier de ces programmes et au nom d'autres qui pourraient s'en prévaloir à l'avenir, si ma province, l'Ontario, signe un accord avec le gouvernement fédéral. Je pense aux gens d'Atikokan, un ancien centre minier d'environ 6 000 âmes. En 1979, toute l'industrie d'Atikokan a été fermée, et les 1 100 hommes qui ont été mis au chômage ne trouvaient pas d'autres débouchés dans leur ville, dans leur domaine de compétence. Beaucoup d'entre eux, particulièrement du groupe d'âge 45–65 ans, n'ont pas pu se faire engager ailleurs pour diverses raisons.

• (1650)

Ces hommes travaillaient dans des mines à ciel ouvert. Beaucoup d'entre eux étaient physiquement ravagés par l'activité qu'ils exerçaient et l'équipement qu'ils utilisaient. Ils pouvaient continuer de travailler pour Steep Rock ou Caland, mais leur compétence ne leur donnait guère d'avantage sur le marché du travail. Personne ne voulait sciemment hériter du cauchemar lié aux accidents du travail des employeurs précédents. A choisir, les employeurs préféraient un homme de 25 ans à un autre de 50 ans.

Deuxièmement, ces hommes habitaient la même localité depuis 25 ans ou plus. Ils y avaient élevé leurs enfants et y étaient propriétaires de leur maison. Il leur aurait été très coûteux de déménager s'ils s'étaient trouvés un emploi ailleurs. Ils n'avaient aucune aide du gouvernement fédéral à l'époque.

Un comité de coordination a été mis sur pied et des fonctionnaires sont venus les rencontrer. Des études ont été menées, mais, au bout du compte, ils n'ont reçu aucune aide.

Même aujourd'hui, il y a encore des hommes qui ont moins de 65 ans et qui n'ont pas d'emploi rémunéré. La localité dans laquelle ils vivent n'avait aucun débouché à leur offrir. Ils ne pouvaient aller dans les mines souterraines du nord-ouest parce qu'il y fallait des compétences spéciales. On a essayé de les recycler, mais en fait cela n'a été que pour leur couper l'herbe sous le pied par la suite.

Ces gens vivent dans une localité où le taux de chômage est de 25 p. 100. Une étude sur le chômage a été effectuée sur la moitié de la collectivité il y a deux ans. Chose curieuse, ce n'est que dans les petites localités qu'il est possible de prélever un bon échantillonnage et de bien savoir quel est le niveau de chômage. Cette étude a montré qu'un habitant d'Atikokan sur deux qui pouvait ou voulait travailler, occupait un emploi cette année-là. La vaste majorité des chômeurs se situait dans la catégorie des travailleurs âgés.

Ces personnes pourraient recevoir de l'aide grâce à ce projet de loi si c'était aujourd'hui qu'elles étaient congédiées. Mais c'est beaucoup trop tard. Nous devons tirer parti de cette expérience.

Tous ceux d'entre nous qui viennent de localités qui vivent de l'exploitation des ressources, savent qu'une mine commence à s'épuiser dès qu'on en entame l'exploitation. Les ressources ne sont pas illimitées, contrairement au secteur forestier où, en théorie du moins, les ressources sont renouvelables, même si le gouvernement fédéral et bien les gouvernements provinciaux n'ont pas fait ce qu'ils auraient dû faire pour protéger ces ressources.

Dans les localités qui vivent de la forêt, nous assisterons aussi à des mises à pied massives parce qu'il faut aller abattre les arbres de plus en plus loin des usines de pâtes et papiers ou des scieries. Inévitablement, il y aura des mises à pied, et c'est ce qui se passe dans le nordouest de l'Ontario ces temps-ci, partiellement en raison, comme je viens de le dire, de distances de plus en plus grandes qui séparent l'usine et la zone de coupe. Par conséquent, le coût de production grimpe. En outre, c'est aussi le résultat des politiques du gouvernement qui a cédé devant les États-Unis dans le conflit sur le bois d'oeuvre. Nous en sommes les victimes, car les emplois disparaissent. La population de ces localités devra se contenter de la prestation de 1 100\$ par mois au maximum versée par ce programme pour remplacer une rémunération négociée convenable de 15\$ à 20\$ l'heure, rémunération qui pouvait suffire à un homme et à une